

L'ajournement

● (1807)

J'ose espérer, même si le secrétaire d'État n'est pas lui-même présent ici ce soir, que son secrétaire parlementaire va nous donner une réponse beaucoup plus claire quant aux mesures que le gouvernement prendra pour remédier réellement à ce très grave problème. Je crois les auteurs et les éditeurs quand ils soutiennent que la situation est critique. Si la situation qui s'est aggravée très rapidement ces deux dernières années devait durer encore une année ou deux, elle entraînerait un terrible effondrement de l'édition et certainement de très grandes pertes pour le Canada tant à l'égard des revenus qu'à celui des auteurs et des éditeurs eux-mêmes qui devront de toute évidence recourir à l'édition étrangère. Cela constituera certes un plus gros obstacle à surmonter avant d'en arriver à créer une industrie canadienne prospère dans le domaine de l'édition.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'importation et la vente au Canada d'œuvres canadiennes éditées à l'étranger malgré l'existence d'une édition canadienne, pose de graves problèmes et le ministre y attache une très grande importance. Il s'agit avant tout d'une question de principe: pouvons-nous admettre qu'un droit clairement énoncé et sanctionné par le Parlement dans la loi sur le droit d'auteur n'ait aucun effet et reste lettre-morte? Il y a également un autre aspect du problème qui touche aux réalités: nos auteurs ne peuvent plus poursuivre librement leurs activités créatrices et les maisons d'édition canadiennes sont menacées par la faillite ou du moins leurs affaires stagnent.

Je comprends très bien que le député souhaite avoir quelques explications sur les mesures qui vont être prises ou qui seront prises éventuellement par le gouvernement. Tout ce que je peux dire au député c'est que la réunion qu'il préconise serait une autre solution au problème des éditeurs et des auteurs. Le député voudrait donner à son entreprise un caractère officiel et il parle de comités interministériels, mais il n'existe pas de tels comités. Il sera cependant peut-être un peu soulagé d'apprendre que les représentants des différents ministères auxquels il a fait allusion, ministère du Revenu, ministère de la Consommation et des Corporations et Secrétariat d'État se réunissent à ce sujet pour étudier les différentes solutions et notamment celle qui est préconisée par les auteurs et les éditeurs.

Puis-je signaler au député—et aux fins du compte rendu—que lorsqu'il a prétendu que la commission royale d'enquête sur l'édition s'était montrée critique, il n'a pas lu la citation au complet; en fait, la citation dit:

La procédure prescrite par l'article 27 (de la loi sur le droit d'auteur)... a été appliquée d'une façon telle qu'elle est sans effet dans la pratique et nous croyons qu'elle devrait être révisée et clarifiée.

Cette procédure a été révisée et clarifiée en 1975 et les écrivains sont de nouveau en pleine discussion avec, d'une part, les éditeurs et, d'autre part, les représentants du ministère du Revenu national afin d'obtenir qu'on élimine les derniers obstacles qui empêchent la mise en vigueur efficace de la «Liste C» de la loi sur les douanes. Je me permettrai d'indiquer au député qu'en plus des diverses solutions qu'on pourrait imagi-

[M. MacDonald (Egmont).]

ner et prévoir dans cette affaire, celle qui concerne l'examen et qui a été proposée par le député est celle qu'on a, jusqu'à maintenant, jugé bon de retenir, dans la mesure où il est question de savoir si l'action est indiquée.

LES SERVICES SOCIAUX—LA CONSULTATION AVEC LES PROVINCES QUANT AU FINANCEMENT—L'ADOPTION POSSIBLE DE MESURES AU COURS DE LA SESSION

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, on a posé plusieurs questions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) au sujet de la loi sur les services sociaux que nous attendons depuis longtemps. Les réponses du ministre indiquaient qu'elle n'était pas très bien informée des derniers progrès réalisés dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle j'ai jugé bon, cet après-midi, de porter l'affaire à l'attention de la Chambre et du ministre; je suppose que dans ce cas-ci, la réplique viendra du secrétaire parlementaire du ministre.

● (1812)

Je sais que le problème découle des remaniements que le gouvernement fait subir régulièrement au Cabinet. Les ministres changent tellement rapidement et tellement souvent qu'il est difficile de savoir quel ministère relève de qui. Je ne peux donc pas reprocher à l'honorable représentante qui s'occupe maintenant de ce portefeuille de ne pas être au courant de la situation.

Le dialogue au sujet des nouvelles mesures sur les services sociaux se poursuit depuis environ quatre ans, c'est-à-dire depuis que l'ancien ministre a déposé le Livre orange. Bien entendu, dans les domaines qui relèvent à la fois du gouvernement fédéral et des provinces, comme la santé et le bien-être, le principal problème consiste à obtenir que les gouvernements provinciaux se mettent d'accord. On y est parvenu en juin dernier et le gouvernement a fait inscrire le bill au *Feuilleton* après nous avoir garanti qu'il serait débattu le plus tôt possible. Malheureusement, le 16 septembre dernier, juste avant la reprise des travaux de la Chambre, l'une des dernières choses que l'ancien ministre a faites pendant qu'il s'occupait encore de ce portefeuille a été de publier un communiqué de presse qui disait notamment:

Le ministre de la Santé et du Bien-être, Marc Lalonde, a annoncé aujourd'hui qu'il avait proposé un changement important au financement fédéral des services sociaux.

Dans des lettres envoyées hier aux ministres provinciaux du bien-être et aux commissaires territoriaux, M. Lalonde a indiqué qu'il voulait remplacer le système actuel de partage des frais par un régime de financement en bloc.

Cela veut dire que le projet a dû être abandonné parce que l'accord qu'on avait eu tant de peine à obtenir au cours d'une longue période de négociations n'existait plus.

Comme prévu, les ministres provinciaux, qui se sont réunis peu après à Edmonton, ont réagi immédiatement à la nouvelle. Un communiqué de la presse canadienne publié à ce moment-là donne le point de vue des ministres provinciaux. Voici ce qu'il dit:

Après une réunion de deux jours, les ministres provinciaux des services sociaux ont tous déclaré qu'ils s'opposaient à la nouvelle formule de financement des services sociaux proposée par le gouvernement fédéral.